



CAP locales 22 novembre 2010 SIP Rennais

Déclaration liminaire CGT Finances publiques 35, commune au CAPL N°1, 2 et 3 :

Monsieur le président,

A l'ouverture de ces CAPL, nous n'insisterons pas « outre-mesure » sur le contexte national, mais nous devons absolument rappeler qu'une loi aussi fondamentale que celle de la réforme des retraites, a été promulguée de nuit, dans l'urgence, tant la colère de la majorité des français est grande. Par millions, pendant des semaines, les salariés en grève et en manifestations, ont exprimé la nécessité du retrait de ce projet de loi injuste et ont combattu pour l'ouverture de véritables négociations avec les organisations syndicales.

Une fois de plus, le monde du travail s'est senti méprisé, considéré comme une simple variable technique d'ajustement aux choix politiques. Nous ne sommes plus considérés comme une richesse par les entreprises et l'état employeur. Dans la fonction publique, depuis la mise en place de la réforme de l'état et de la révision générale des politiques publiques (**R.G.P.P.**) nous ne sommes plus qu'une charge, destinée à être réduite rapidement, par tous moyens, déficit budgétaire oblige.

La R.G.P.P. est le fer de lance d'une volonté de régression sociale et les véritables buts recherchés sont la réduction dogmatique des dépenses publiques et l'introduction de la loi du marché et du profit partout.

Notre administration n'échappe pas à la règle et les suppressions d'emplois drastiques vont continuer. Après 2.580 postes supprimés en 2010, c'est 2.667 suppressions d'emplois qui sont annoncées à la D.G.F.I.P. pour 2011. Notre administration est donc à la pointe des suppressions d'emplois qui est le critère prioritaire du chantier de démolition des services publics, et ce n'est pas la publication au J.O.le 16 novembre dernier du décret permettant le licenciement des fonctionnaires qui va rétablir la confiance.

C'est dans ce contexte que les CAPL de ce jour se tiennent. Il s'agit de la transposition , en matière d'affectation des agents, de la mise en place des quatre S.I.P. de Rennes au 1^{er} décembre 2010. Cette création avait été avalisée lors du C.T.P.D. du 18 octobre 2010, C.T.P.D. dont les deux séances ont pourtant été boycottées par les élus C.G.T. et SNUI SUD SOLIDAIRES d'Ille et Vilaine.

Entendons nous bien, cette création des S.I.P. n'est pas une réforme « intelligente », motivée par la volonté sincère de rapprocher géographiquement, sur un même site, le calcul et l'encaissement de l'impôt, afin de faciliter la vie à une majorité des contribuables qui n'ont jamais fait la distinction entre les missions des services. C'est une réforme sous contrainte, et les charges de travail n'ayant pas diminué, dans ce contexte le S.I.P. n'est en réalité qu'un des moyens destiné à gérer la pénurie d'agents, avec des conséquences lourdes pour ces derniers.

En effet, les agents des secteurs sont déjà confrontés à une polyvalence sans cesse accrue, notamment avec les tâches supplémentaires engendrées par fusion CDI-CDIF mise en place au 1^{er} janvier 2009. Certains prétendront que cette poly-compétence est un enrichissement pour les agents. Dans les faits, au contraire, nos collègues interrogés, disent devenir des « touche à tout », et constatent en parallèle une véritable perte de technicité en fiscalité et en matière foncière.

Nos collègues ne sont pas naïfs, il savent pertinemment que malgré les assurances orales des directions, il devront rapidement assimiler et se former aux procédures du recouvrement, , tout comme il ont pris en charge la mission foncière. Dans un tel contexte la saine séparation entre l'assiette et le recouvrement ne sera plus qu'une illusion.

Ces difficultés vont être d'autant plus importantes que les élus C.G.T. de la filière gestion publique ont fait état, lors de leur CAPL du 10 novembre 2010, de la situation catastrophique de Rennes COLOMBIER, le poste étant « totalement sinistré ». Actuellement, nos collègues sont demandeurs de solutions d'urgences, allant même jusqu'à la fermeture temporaire de l'accueil !. Il est clair que cette situation difficile va basculer dans les S.I.P. de Rennes dans une dizaine de jours et ce n'est pas l'arrivée de 27 de nos collègues de la trésorerie qui y changera quoi que ce soit .

Nous sommes très inquiets en ce qui concerne l'exercice de nos missions dans les nouveaux services fusionnés Rennais. Aux multiples listes à exploiter, s'ajoute la pression des appels téléphoniques, des courriels, des indicateurs statistiques et les prélèvements d'emplois pour le service accueil.

Ce service accueil, bien que renforcé, ne devrait pas tarder à être totalement saturé par le flux conjoint des usagers de Magenta et de Rennes Colombier. Les échéances seront plus nombreuses (assiette et recouvrement) et de plus en plus difficiles. Il a suffi d'observer, ces derniers jours les longues files d'attente de contribuables à magenta, cela malgré les efforts de l'équipe d'accueil, totalement mobilisée, devant faire face à une fréquentation massive dépassant parfois les 700 usagers/jour, pour s'en convaincre.

Si l'accueil Magenta, point d'entrée naturel des S.I.P.Rennais, vitrine des réformes et haut lieu de la certification à laquelle vous tenez tant, n'est pas rapidement renforcé par la création de postes dédiés, la dégradation des conditions de travail ne manquera pas d'aller de pair avec une dégradation du service rendu aux usagers.

C'est pourquoi la C.G.T. Finances publiques 35 revendique:

- L'arrêt des suppressions d'emplois.**
- Le maintien de la séparation de l'assiette et du recouvrement.**
- L'arrêt du recours systématique à la polyvalence.**
- Le renforcement des services d'accueil des usagers par la création d'emplois statutaires.**

Bien que sur un plan purement technique, le mouvement d'affectation dans les S.I.P. de Rennes, que nous devons étudier aujourd'hui, n'appelle aucune remarque particulière, les élus C.G.T. voteront **contre** cette proposition, en cohérence avec notre démarche nationale de refus global de la fusion D.G.I.-D.G.C.P.. Nous demandons bien entendu, que cette déclaration liminaire soit annexée aux procès verbaux des C.A.P.L. de ce jour.

Les élus et experts de la C.G.T. Finances Publiques 35 des CAPL n°1, 2 et 3.